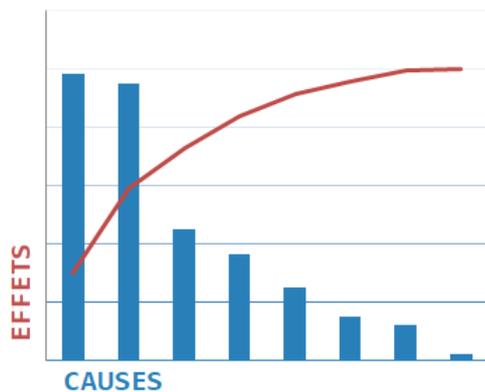


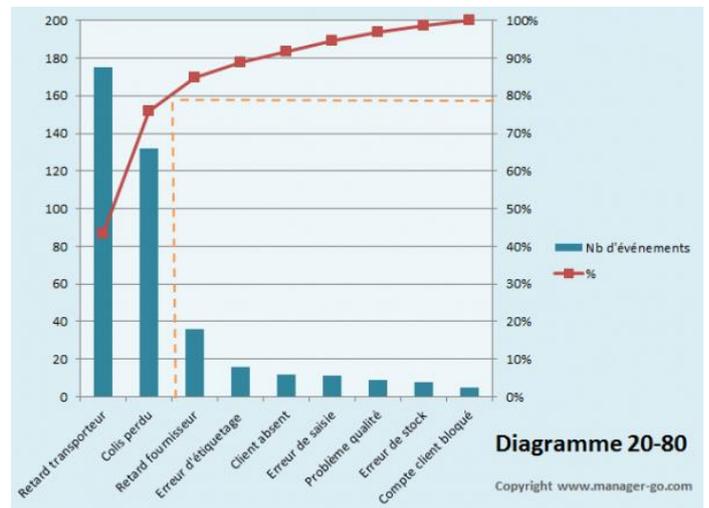
## LE PRINCIPE DE PARETO EST-IL SOLUBLE DANS L'ALCOOL ?

### Connaissez-vous le principe de Pareto ?

Au 19<sup>ème</sup> siècle, l'économiste italien Vilfredo Pareto a mis en exergue, à travers plusieurs études, que dans son pays, 80% des richesses étaient détenues par 20% de la population. Le principe de Pareto, aussi appelé le principe des 80-20, est un phénomène empirique applicable dans de nombreux domaines : environ 80% des effets sont le produit de 20% des causes.



Construction d'une courbe de Pareto



Courbe de Pareto résultant de l'analyse des événements entraînant une perte de qualité

Le principe de Pareto propose ainsi une méthode générale permettant de trier un quelconque agrégat en 2 parties : les problèmes vitaux et les problèmes les plus secondaires, c'est-à-dire identifier les propriétés des problèmes stratégiques et les séparer des autres.

Les problèmes managériaux présentent en général les mêmes propriétés et permettent de faire de ce principe un outil universel d'analyse dans de nombreux domaines ; stratégie, gestion, organisation, management..., en concentrant les actions sur les objectifs les plus efficaces.

L'application de ce principe pourrait aider à guider la politique de prévention des dommages liés à l'alcool.

## Le principe de Pareto peut-il s'appliquer aux dommages liés à l'alcool ?

Il convient de faire un bref rappel des dommages liés à l'alcool en France :

- 49 000 morts
- 2<sup>ème</sup> cause d'hospitalisations médicales
- 2<sup>ème</sup> cause de cancer
- 2<sup>ème</sup> cause de mortalité évitable
- 1<sup>ère</sup> cause de mortalité chez les 15-30 ans du fait de la mortalité routière liée à la consommation d'alcool
- A l'origine du tiers des condamnations pour violence et du tiers des violences sexuelles et des violences familiales

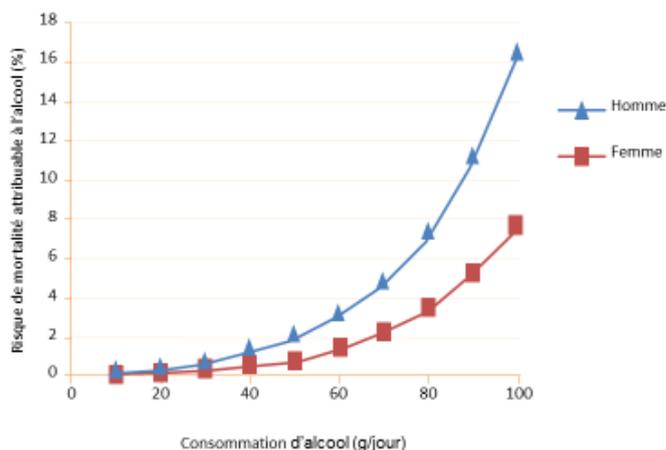
Il est possible de faire le lien entre les quantités consommées et les dommages entraînés. Et l'on retrouve dans tous les cas une croissance exponentielle des dommages en fonction des quantités.

Par exemple, la mortalité routière liée à l'alcool est multipliée par 2 pour une alcoolémie de 0,50 g, par 10 pour 0,80 g, par 35 pour 2,50 g (*Prévention routière*).

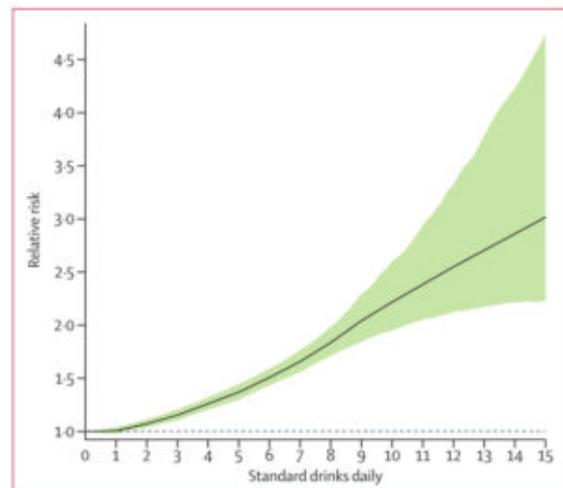
De même, 70 % des cirrhoses, des pancréatites, des cancers ORL sont liés à une consommation d'alcool supérieure à 6 verres par jour (dont 50 % pour les consommations supérieures à 10 verres par jour) (1) ; (pour rappel, un verre standard – vin, whisky, bière, champagne, etc – contient 10 g d'alcool).

Cette courbe exponentielle se retrouve pour tous les dommages (comas éthyliques, violences, ...).

Mais le plus parlant est de faire le lien entre la mortalité toutes causes confondues et la consommation d'alcool. Les données sont connues de tous les épidémiologistes et reprises par l'OMS. Ainsi, depuis de nombreuses années, Jurgen Rhem (2) a mis en évidence la corrélation exponentielle entre les quantités consommées d'alcool et la mortalité.



Rhem, *Addiction* 2011



GBD Alcohol, *Lancet* 2018

Corrélation entre la consommation d'alcool et la mortalité attribuable

Ces résultats ont été confirmés récemment par une importante méta-analyse publiée dans le Lancet, (3) la meilleure revue de médecine au monde.

Cette étude analyse les consommations d'alcool dans le monde et les conséquences sur la santé et la mortalité de ces consommations : un consortium des meilleurs spécialistes de santé publique, représentant 195 pays, a analysé, sur plus d'un millier d'études et de bases de données, les consommations d'alcool et les conséquences de celles-ci. Ils ont utilisé une méthodologie extrêmement pointilleuse et précise.

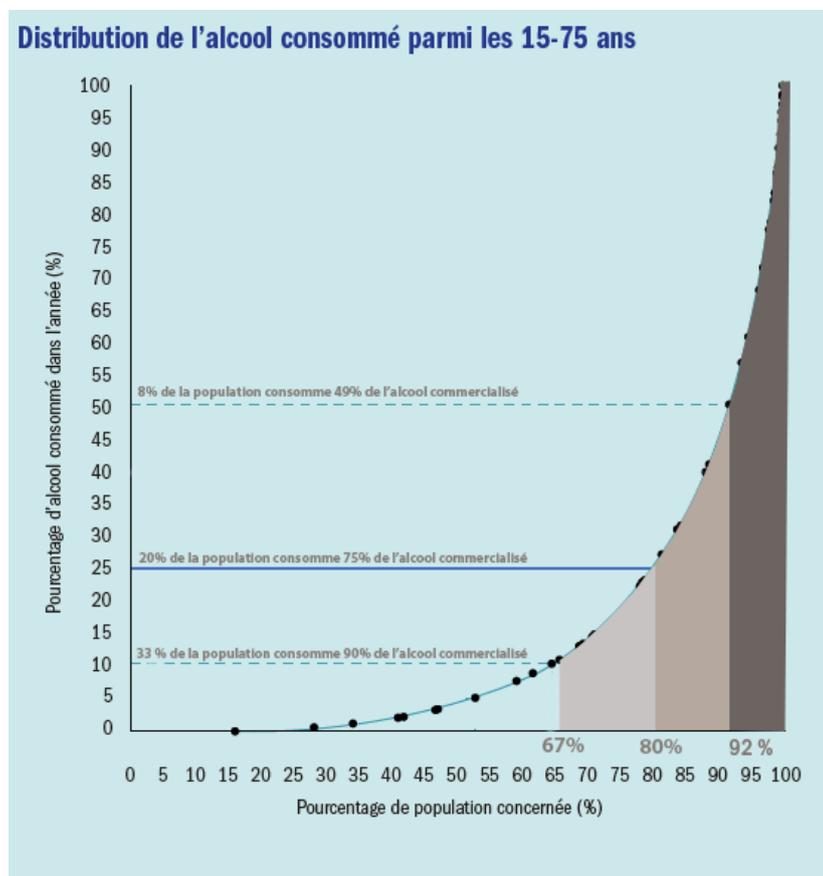
Ils confirment de façon incontestable que l'augmentation de la mortalité liée à l'alcool est en corrélation logarithmique avec les quantités consommées.

Leurs résultats devraient mettre fin aux présentations tronquées, partielles et partiales présentant les bienfaits des faibles consommations d'alcool : si la mortalité par maladie coronarienne chez les hommes entre 45 et 60 ans et celle liée au diabète chez les femmes diminuent de 10% pour une consommation de 1 à 3 verres, cette amélioration est totalement effacée par toutes les autres causes de mortalité (cancer du sein chez la femme, cancer ORL, tuberculose, accidents de la route, blessures etc...).

## Le principe de Pareto peut-il s'appliquer à la consommation d'alcool en France ?

La courbe ci-dessous, établie par l'OFDT et Santé Publique France en 2014 (4), met en évidence que :

- 8% de la population consomme 49% de l'alcool commercialisé
- 20% de la population consomme 75% de l'alcool commercialisé
- 33% de la population consomme 90% de l'alcool commercialisé



Ainsi donc, les ventes de l'industrie alcoolière se concentrent à 75% sur les populations ayant un problème avec l'alcool ou des consommations excessives susceptibles d'en engendrer un.

En l'absence de données venant directement des producteurs ou de l'Etat, nous avons des éléments de confirmation avec les chiffres données par la filière Vin et société : il n'y a que 16% des français qui sont des consommateurs réguliers.



**Donc le principe de Pareto s'applique bien à la compréhension de la consommation et à l'analyse de la vente d'alcool.**

Les alcooliers prétendent prôner une consommation modérée mais si 80 % des français sont au-dessous du seuil de 3 verres/jour, il faut savoir que ce sont les 20 % restant (les consommateurs excessifs et les dépendants) qui consomment les  $\frac{3}{4}$  des alcools vendus : le modèle économique des alcooliers est bâti sur les consommations excessives.

## Quelles conséquences ?

L'alcool est mauvais pour la santé certes, mais indiscutablement bon pour le plaisir : l'alcool, et le vin, sont sources de plaisirs, de convivialité, d'empathie et font partie intégrante de notre culture. Chacun devrait donc pouvoir choisir en conscience le niveau de risques qu'il accepte au regard du niveau de plaisir qu'il recherche. Mais, lorsqu'on est au-delà des consommations modérées, les risques pour soi-même et pour autrui deviennent majeurs.

Si la nocivité de l'alcool, même à faible dose, est établie, il faut néanmoins considérer les niveaux de risque pour proposer une politique et soucieuse du respect des choix individuels. Comme le risque relatif croit de manière exponentielle en fonction de la consommation journalière, il est donc possible de réduire considérablement la morbi-mortalité en se concentrant sur les consommations excessives : schématiquement, 80 % des français boivent dans des limites acceptables. En revanche, les 20 % restant concentrent 80 % des dommages, mais aussi 75 % des ventes et des bénéfices. Il faut donc réduire et dénormaliser ces consommations excessives, en particulier chez les jeunes.

### **On peut donc en déduire les actions qui seraient réellement efficaces :**

- La mise en place d'un prix minimal de l'alcool qui diminuera les consommations des jeunes et les excès ;
- La taxation et le contrôle de la publicité pour l'alcool et son interdiction en direction des mineurs ;
- La taxation des premix à base de vin qui incitent les très jeunes à consommer ;
- La mise en place d'un fonds de 100 millions d'euros par an (géré par la CNAM), pour financer des actions de prévention de la consommation excessive d'alcool, abondé par le produit de la taxation des dépenses de publicité.
- Le soutien des pouvoirs publics à la mise en place d'un « Mois de janvier sobre » (Dry January).

La connaissance de la distribution des quantités d'alcool consommées par les français permet de comprendre immédiatement pourquoi l'industrie de l'alcool (vins et spiritueux) a un besoin vital d'entretenir les consommations excessives

---

### **REFERENCES**

1. *Rehm J et al – Alcohol dependence and very high risk level of alcohol consumption : a life-threatening and debilitating disease – Addiction Biology – 2018 - 23, 961-968*
2. *Rehm J et al - Epidemiology and alcohol policy in Europe - Addiction. 2011 March.*
3. *Burton R, Sheron N - No level of alcohol consumption improves health – The Lancet 2018, Sept 22*
4. *Les addictions au tabac et à l'alcool – conseil économique, social et environnemental – 9 jan 2019*